

le 13 décembre 2006

## Les plaisirs du rapprochement des RSP Ou différentes possibilités offertes pour se tirer d'embarras

Nos syndicats locaux nous nous ont fait le plaisir d'offrir à l'UDAF la double transmission des feuilles de soins, c'est à dire l'envoi à la CPAM de la part AMO, et de la seule part AMC-papier à l'UDAF, cela afin de soulager la comptabilité de l'UDAF aux dépends de celles des médecins. Qu'ils en soient remercié, d'autant qu'il s'agit le plus souvent de gens qui ne se déplacent pas, et pour lesquels sont donc faites des FSP.

Prenons l'exemple de Patricia.....la caisse rembourse donc la part AMO à hauteur de 14.70 euros. Un clic droit sur la ligne, un clic sur « recherche.. » ....

Liste des FSE du retour de gaiement 00001419.RSP :						
Patient	FSE	LOT	Date L	Date	AMO	AMC
TIME NDE	0		28/11/06	01/12/06	242,00€	
REFERENCE	0		28/11/06	01/12/06	60,00€	
PATRICIA	0		28/11/06	01/12/06	14,70€	
0 ANA	18467	180	29/11/06	01/12/06	14,70€	6,30€
DOMNET OTEDUANCE	10400	100	20144-000	01.110.000	4470.0	0.00.0
<						

....et les recettes non payées s'affiche dans la fenêtre du bas.

Factu	ures à rapproche	ſ				
Mode	e de paiement :	TPYV (Tiers-payant yves)				
Date	de Réglement :	Réglement : 01/12/2006 🖹 Tiers Payant :				
	Patient		Date		Régl. AMO	Régl. AMC
$\checkmark$	Patric	ia	09/10/200	6	14,70€	6,30€
	Patric	ia	13/11/200	6		
	CZERWINSKI	Tatiana	25/11/200	e a	14 70 £	£ 30 £

mais quelle recette « pointer » ? pour le savoir, un clic sur la « loupe bleue » située à droite fait apparaître le détail du RSP dans la fenêtre du haut.

ochement de paiement RSP - FSE	
des FSE du retour de gaiement 00001419.RSP :	
<ul> <li>Malade : PATRICIA</li> <li>Critère archivage : 06332110101042914</li> <li>Acte : C (09/10/06)</li> <li>Cumul des montants précédents : 14,70 €</li> <li>Cumul des montants précédents : 316,70 €</li> </ul>	

Mais il y a un hic.....en pointant cette recette, la part AMC est prise aussi en considération, et si l'on ne fait pas attention.....la comptabilité sera fausse....

Il faut donc faire un double clic sur la recette (ici celle du 09/10/06) dans la fenêtre du bas, ce qui ouvre une boite « modification des montants dûs »

Modification des m	iontants dûs			
Paiement Restes dû	is Règlements à appliquer			
Patient :	Patricia <b>Cara</b>	2	×	
Tiers payant AMO :	СРАМ 16		×	14,70€
Tiers payant AMC :	UDAF		×	6,30€

Il faut décocher le tiers-payant pour l'UDAF...

Modification des montants dûs		
Paiement Restes dûs Règlements à appliquer		
Patient : Patricia	<u>s</u> ×	6,30€
Tiers payant AMO : CPAM 16		14,70€
Tiers payant AMC :		

puis re-cocher la recette avec cette fois-ci prise en charge de la seule part AMO

Date de Réglement	01/12/2006 🕮	Tiers Payant	: [	
Patient	Date		Régl. AMO	Régl. AMC
Pat	ricia 09/10/	2006   1	14,70€	
Pat	ricia 13/11/	2006		

Astuce : Un double-clic sur un acte du RSP dans la fenêtre du haut (V ci-dessous) permet de savoir comment l'acte a été remboursé sans que l'on doive faire des additions.....

	<ul> <li>Acte : V (07/11/06)</li> <li>Montant remboursé AMO : 20,00 €</li> <li>Montant remboursé AMC : 0,00 €</li> <li>Acte : MD (07/11/06)</li> <li>Critère archivage : 06332110101042909</li> </ul>
Fashira à marakar	
Factures a rapprocher	

Nouvel ennui......il y a un euro de trop !! comment retrouver l'erreur ?? c'est sans doute une recette 31 euros qui n'est réglé que 30.....il faut la chercher...à partir du RSP..et la trouver.....sous peine d'erreurs en comptabilité.....

Montant total	réglé :	791,50 E
		Modifier
AMC	FSE	LOT 🔼
Montant rappr	oché :	792,50 €

pas d'autre solution (si on ne veut pas tout recommencer à zéro) que de retourner à la boite de « modification des montants dûs » par un double-clic sur la ligne concernée, remplacer le 31 par 30 (dans le cas présent), il restera une scorie de 1 euro qu'il faudra aller corriger par la suite dans le dossier du patient.

Modification des montants düs			
Paiement Restes dús Règlements à appliquer			
Patient : Yolande	9	$\times$	1,00€
Tiers payant AMO : CPAM 16		×Г	30,00€
Tiers payant AMC :		×Г	

Les totaux sont équivalents en haut et en bas, on peut alors rapprocher le RSP...

12	TOTIDE FOIGNES	20/10/2000	21,000	0,000	
	Yolande	31/10/2006	21,00€	9,00€	
$\checkmark$	Yolande	07/11/2006	30,00€		
	Yolande	16/11/2006	21,70€	9,30€	
<					
				Montant rappr	oché: 791,50 €
				Rapprocher	Forcer Annul

Hélas, nouvelle anomalie.....

	📄 റക്ഷ	are archivade · OR	3321101010429	909	
	HelloDO	C			×
roche ent :	?	L'acte ''V'' est Voulez-vous éc jour ?	introuvable. diter la liste des (	codes des acte	s pour la mettre à
ent :		- Sélectionner - Sélectionner I	Oui pour l'éditer Non pour annule	puis poursuivre er l'enregistreme	ent.
'olanı				Oui	Non
'oland	1 <del>C</del>	20/10/2000	21,00%	3,00 %	

si on clique sur « oui », on arrive à cette boite, mais pas question de créer un nouvel acte pour l'occasion.....ce qui empêche de faire un rapprochement.....

Actes				
🗅 🗈 🗙   🖇	t   <b>∳</b> €			
Acte	Montant	Libellé		
SES	31.50	suite examen de sant		
V DE	31.00	Visite + DE		
VD	43.60	Visite dimanche		
VMAD	31.00	Visite maintien à dom		
VU	43.60	Visite urgente		
VN	64.50	Visite de nuit 24/6h		
V+MDN	59.50	Visite de nuit justifiée		
BMT	40.00	forfait annuel ALD		

Pas d'autre solution alors que de « forcer » pour continuer et de vérifier par la suite le résultat...et ce qui a pu se passer.....

Rapprocher	Force	er 🚺 Annuler		
04/12/2006	18546	EAVER FEAMCOTS		

Il manque seulement 30 euros en comptabilité.....cela ne fait donc qu'une seule recette à aller vérifier.....mais après avoir trouvé la responsable....

FLOr	21,00€	21,000	~		
mm√		21.00€	AA		
nné					
tal	761,50€	) 761,50€			
Juin / Juil. / Aou. / Sep. / Oct. / Nov. / Dec. /					

Voici donc la coupable une recette inscrite « V » d'on ne sait d'où......la principale anomalie étant cependant qu'elle est considérée comme payée alors qu'elle n'est pas transcrite en comptabilité...il faut donc annuler le paiement, transformer le V en VMAD (V MD), et refaire le paiement pour qu'il aille enfin en comptabilité..

🔞 VV	20/10/2006	Acte : V Montant : 30,00 € Paiement : TPYV	
🔞 🛛	31/10/2006	Acte : VMAD Montant : 30,00 € Paiement : TI	
🔞 VV	28/11/2006	Acte : VMAD_Montant : 31,00 € Paiement :	
<b>Type</b> : RECETTE <b>Problème</b> : <hors <b="" problème≻="">Alarme : <b>⊚</b> Par : Monsieur Le : vendredi 20 octobre 2006 A : 17:43</hors>			
	Date de l'acte 20 Date de paiement 01 Total 30 Total payé 30 Total dû Acte V Paiements 01	//10/2006 /12/2006 0,00 € 0,00 € 1,00 /12/2006 : 21,00 € (TPYV) /12/2006 : 21,00 € (TPYV)	

cette fois-ci, la comptabilité est juste (valeur du RSP)

Hamio			21.00€	AA	7
otionné		30,00€	30,00€		
Total		791,50€	791,50€		
Juin Juil Aou. Sep. Oct. Nov. Dec.					

Il n'y a plus qu'à aller corriger dans le dossier-patient la recette 31 euros payée 30 afin de supprimer la scorie de 1 euro que l'on a rencontré en cours de route.

Code :	VMAD	31,00€	Ac
Coef :	1,00 🔽	31,00€	SE
Km :	0 km 🔗		V L VD
Total :		31,00€	
Paiement	Restes dûs		
M	ode	Montant	Mode (
TPYV	×	30,00€€	Mod

yal